

## Equipements de récupération des eaux de pluie - Attribution de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La politique de développement durable portée en 2006 par la Ville de Besançon vers les citoyens s'est caractérisée par l'attribution de subventions pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

Ce dispositif présente un intérêt particulier auprès des Bisontins qui désirent s'engager dans une action environnementale et économique.

### Rappel des mesures incitatives à destination des abonnés en vue de récupérer les eaux de pluie :

Conformément à la délibération du 6 avril 2006, les aides concernent les abonnés titulaires d'un contrat d'abonnement au service de l'Eau de Besançon et à jour dans leurs règlements.

Chaque aide constitue 50 % de l'investissement TTC, plafonnée à 300 € TTC par opération et limitée à une seule opération par site. Elle concerne uniquement la cuve et son socle et exclut tout autre accessoire et prestation. Les récupérateurs d'eau de pluie doivent être à usage non sanitaire et non alimentaire, d'un volume de stockage inférieur à 2 m<sup>3</sup>.

Au titre de ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

NOM	Adresse	Montant facture	Montant subvention
M. FIGARD Gérard	2 rue des Tulipes	162,65 €	<b>81,33 €</b>
Mme FERY BLANCO Cécile	9 E chemin des Essarts l'Amour	179,90 €	<b>89,95 €</b>
M. NAUD Frédéric	22 rue des Fluttes Agasses	209,00 €	<b>104,50 €</b>
M. BOURNEZ Dominique	68 rue Jacques Prévert	69,90 €	<b>34,95 €</b>
M. SALEN Emmanuel	48 rue Jacques Prévert	191,66 €	<b>95,83 €</b>
M. LALLA Jean-Louis	16 rue Marcelle Baverez	444,00 €	<b>222,00 €</b>
M. PIEMONTESI Patrick	31 rue du Muguet	178,00 €	<b>89,00 €</b>
M. PARIS Michel	2 rue Maurice Boutterin	69,90 €	<b>34,95 €</b>
M. PRADELLE René	38 rue Emile Picard	149,00 €	<b>74,50 €</b>
Mme TETU Danièle	2 rue Utrillo	660,00 €	<b>300,00 €</b>
M. CARETTI Serge	15 rue Boisot	79,00 €	<b>39,50 €</b>
M. CHEVILLARD Alain	4 B rue Grenier	64,95 €	<b>32,48 €</b>
M. GALMICHE Jean	8 rue Olivier de Serre	628,78 €	<b>300,00 €</b>
M. FEBVRE Jacques	15 chemin des 3 Chatels	696,50 €	<b>300,00 €</b>
M. THIEBAUT Pascal	5 chemin des Grands Bouez	138,00 €	<b>69,00 €</b>
M. BARTHOD Thierry	28 rue des Courtils	45,05 €	<b>22,53 €</b>
			<b>1 890,52 €</b>

La dépense totale, soit 1 890,52 €, sera imputée au chapitre 204.811.2042.3619. 36100 inscrit au budget primitif 2007.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter cette répartition.

Mme TETU n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.*